

Conseil communal



Convocation

LE COLLEGE COMMUNAL

a l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal à se réunir à l'**Hôtel de Ville**, Place du Marché, **le lundi 30 juin 2014 à 18 heures 30'**

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1.

Interpellations au Collège communal.

M. LE BOURGMESTRE

2.

Adoption du premier cahier de modifications budgétaires 2014 du service ordinaire de la Zone de police.

3.

Adoption du premier cahier de modifications budgétaires 2014 du service extraordinaire de la Zone de police.

4.

Approbation des travaux modificatifs apportés au projet initial des travaux de remplacement de la chaufferie au commissariat « WALLONIE LIEGE-CENTRE ».

5.

Approbation du texte de la convention relative à la rémunération proportionnelle due en matière de reprographie d'œuvres protégées.

6.

Acquisition, par le biais du marché public lancé par voie d'appel d'offres général par la Police fédérale à son profit et à celui des 195 zones de police locale qui souhaiteraient s'y raccrocher, ayant pour objet l'acquisition de véhicules de police et anonymes au profit de la police intégrée et des écoles de police et se terminant le 15 octobre 2014, de 14 véhicules pour la Zone de police.

7.

Fixation du nombre d'emplois vacants à 4 pour les Commissaires de police - constitution d'une réserve de recrutement à l'emploi de Commissaire de police - fixation du choix du mode de sélection.

8.

Décision de modifier les articles relatifs aux sanctions du Règlement relatif à la propreté sur la voie publique et aux petites incivilités urbaines qui y portent atteinte, suite à l'entrée en vigueur, en date du 1er avril dernier, du Décret du 6 février 2014 sur les voiries communales.

9.

Décision de coordonner les dispositions du Règlement relatif à la propreté sur la voie publique et aux petites incivilités urbaines qui y portent atteinte.

10.

Décision de modifier l'article 18 intitulé « Sanctions administratives et civiles » du Règlement général de police et de gestion patrimoniale relatif à l'occupation de la voie publique, suite à l'entrée en vigueur, en date du 1er avril dernier, du Décret du 6 février 2014 sur les voiries communales.

11.

Adoption de la mesure complémentaire de circulation routière suivante :
rue d'Alleur :
- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite, à hauteur de l'immeuble n° 9.

12.

Exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. « LA REPUBLIQUE LIBRE D'OUTREMEUSE » pour l'organisation des festivités de la Fête du 15 août 2014.

13.

Adoption de la convention avec la SPRL “LES ARDENTES” relative à la manifestation “ Les Ardentes - Liège Music Festival ” du 10 au 13 juillet 2014 - octroi d'une subvention directe opérateur à la S.P.R.L. “ LES ARDENTES ” ainsi qu'une subvention indirecte opérateur pour la manifestation “ Les Ardentes – Liège Music Festival ” du 10 au 13 juillet 2014.

14.

Prise d'acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation de la facture relative à la promotion, du 18/11/2011 au 20/05/2012, de l'exposition Ernest de Bavière au Grand Curtius.

15.

Octroi d'une subvention directe classique à l'Association Internationale des Maires et Responsables des Capitales et Métropoles partiellement ou entièrement francophones (en abrégé « A.I.M.F. »), pour l'année 2014.

16.

Exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à l'association « URBAGORA », dont le siège social est établi à 4000 LIEGE, rue Pierreuse 19/21, pour l'année 2014.

17.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « BASKET CLUB DE FLERON », pour l'année 2014.

18.

Exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à l'association « LE GRAND LIEGE a.s.b.l. », pour l'année 2014.

19.

Exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à la S.A. « ROYAL FOOTBALL CLUB LIEGEOIS », pour l'année 2014.

20.

Adoption de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. «ENJEU» pour l'organisation de la manifestation « RETROUVAILLES » des 6 et 7 septembre 2014 au Parc d'Avroy - octroi des subsides direct et indirect opérateur à l'A.S.B.L. «ENJEU» pour l'organisation de la manifestation « RETROUVAILLES » des 6 et 7 septembre 2014 au Parc d'Avroy.

21.

Décision d'approuver le rapport financier relatif à l'exercice 2013, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, à présenter au Service Public de Wallonie dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2009 – 2013 (Article 18).

22.

Décision d'adopter le rapport d'activités couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2013 à présenter au Service Public de Wallonie dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2009 – 2013.

23.

Adoption de la convention à conclure avec l'association de fait « ROTARY CLUB DE LIEGE - CITE ARDENTE », relative à la manifestation dénommée « Les 24 heures de Jogging de Liège » du 13/09/2014 au 14/09/2014 - exonération pour l'association dont question de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroi d'une subvention indirecte opérateur à ladite association de fait pour l'organisation de la manifestation.

24.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition de matériel de connectivité pour le VDI – Cité administrative (Virtual Desktop Infrastructure) et des services de support et d'extension de garantie y afférents – approbation du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

25.

Passation d'un marché de services par voie de procédure négociée sans publicité aux fins d'acquisition et de mise en œuvre d'une solution informatique de gestion dématérialisée de courriers entrants et sortants, et la maintenance d'une durée de 12 mois y associée - approbation du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

26.

Passation d'un marché de services par voie de procédure négociée sans publicité aux fins d'acquisition et de mise en œuvre d'une solution informatique de gestion administrative de l'enseignement, et la maintenance d'une durée de 24 mois y associée - approbation du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

27.

Passation d'un marché de services par voie de procédure négociée sans publicité relative aux marchés publics, aux fins d'évolution de la solution informatique État civil / Population, d'acquisition d'une solution de gestion des cimetières, ainsi que les services d'installation et la maintenance, pour une période d'un an renouvelable pendant trois ans, y associée - approbation du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

28.

Passation, par voie d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne, d'un marché de services relatif à la mise en œuvre d'une solution informatique en ce compris les services, les licences, l'accompagnement, la formation et le matériel permettant une gestion intégrée et transversale des interventions techniques sur des biens immobiliers, en vingt tranches - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires.

29.

Décision de passer un accord-cadre par voie d'adjudication ouverte pour la fourniture d'extincteurs à eau ou à mousse et d'extincteurs de type CO2 répartis en deux lots pour le Service Interne de Prévention et de Protection du Travail, à conclure avec un seul participant - décision d'adopter le cahier spécial des charges appelé à régir le marché (marché prenant fin au 31 décembre 2017) - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

M. l'Echevin FIRKET

30.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 janvier 2014.

31.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 28 février 2014.

32.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 mars 2014.

33.

Approbation de la modification budgétaire n°1 de la Ville de Liège pour l'exercice 2014.

34.

Prorogation du délai d'examen des comptes du CPAS 2013.

35.

Emet un avis sur :

1. Le budget afférent à l'exercice 2010
 1. de la Fabrique d'église Saint-Antoine et Sainte-Catherine
2. Le compte afférent à l'exercice 2010
 1. de la Fabrique d'église Saint-Antoine et Sainte-Catherine
3. Le budget afférent à l'exercice 2013
 1. de la Fabrique d'église Saint-Vincent et Sainte-Barbe
4. Le compte afférent à l'exercice 2013
 1. de la Fabrique d'église de l'Immaculée Conception
 2. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Rosaire (Bressoux)
 3. de la Fabrique d'église Sainte-Marguerite
5. Le budget afférent à l'exercice 2014
 1. de la Fabrique d'église Sacré-Coeur et Notre-Dame de Lourdes
 2. de la Fabrique d'église Saint-Nicolas (Liège)
 3. de la Fabrique d'église Saint-Barthélemy
 4. de la Fabrique d'église Saint-Remi
 5. de la Fabrique d'église Sainte-Croix
 6. de la Fabrique d'église Saint-Jean-Marie Vianney
 7. de la Fabrique d'église Saint-Martin (Ans)
 8. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Rosaire (Bressoux)
 9. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Grivegnée)
 10. de la Fabrique d'église Sacré-Coeur (Grivegnée)
 11. de la Fabrique d'église Notre-Dame des Lumières
 12. de la Fabrique d'église Notre-Dame de la Visitation
 13. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Jupille)
 14. de la Fabrique d'église Saint-Nicolas (St-Nicolas)
 15. de la Fabrique d'église Saint-Roch (Jupille)
 16. de la Fabrique d'église de la Vierge des Pauvres

36.

Passation par voie d'adjudication ouverte avec publicité européenne, d'un marché conjoint structuré en trois lots pour la fourniture de l'énergie électrique en haute tension, basse tension (lot 1), l'énergie électrique de l'éclairage public (lot 2) et la fourniture du gaz naturel à pouvoir calorifique riche (lot 3) nécessaires aux besoins de la Ville de Liège (en ce compris la Zone de Police et la Régie foncière), de Neomansio et du Centre Public d'Action Sociale pour une durée déterminée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché – adoption des textes des conventions destinées à fixer les rôles et obligations respectifs des parties associées au marché conjoint.

37.

Adoption de la convention de partenariat à conclure avec les ASBL « LES TERRITOIRES DE LA MEMOIRE » et « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » relative à la mise à disposition de l'exposition « ¡ No Pasarán ! » à la Ville du 10 au 26 septembre 2014.

38.

Adoption du protocole d'adhésion relatif à la Route européenne de l'Art nouveau, association regroupant des gouvernements municipaux et d'autres institutions et organismes engagés dans la diffusion, la sauvegarde, la gestion et l'amélioration du patrimoine Art nouveau.

39.

Décision de passer un marché de services en appel d'offres ouvert relatif à l'établissement d'une fiche d'état sanitaire de l'Eglise Sainte-Croix sise rue Sainte-Croix, 1 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et techniques des soumissionnaires.

40.

Décision de transférer l'immeuble sis place Sainte-Walburge, 145 à 4000 LIEGE dans le domaine public de la Ville de Liège.

41.

Décision de donner en location, du 1er mars 2014 au 1er mars 2016 à titre précaire, la parcelle sise rue Paradis à 4000 LIEGE - adoption du texte de la convention de bail.

42.

Décision de prolonger de 6 mois un bail - adoption l'avenant à la convention de bail modifiant les conditions du bail relatif à la parcelle sise rue Albert de Cuyck, 10 à 4000 LIEGE.

43.

Ratification de la décision du Collège communal de procéder en urgence aux travaux de démolition d'un immeuble et de protection des constructions maintenues sis rue de la Cathédrale, 34 à 4000 LIEGE.

44.

Décision de louer l'immeuble sis Impasse des Ursulines, 14/24 à 4000 Liège - adoption du texte de la convention de bail commercial.

45.

Décision de donner en location, du 15 juin 2014 au 31 août 2014, à titre précaire, la parcelle sise avenue de la Closeraie à 4000 Liège - adoption du texte de la convention de bail.

46.

Décision d'émettre un avis favorable sur la restauration des façades et le remplacement des châssis de la Maison des Récollets rue Fosse-aux-Raines – fixation du taux d'intervention de la Ville.

47.

Décision d'émettre un avis favorable sur la restauration des toitures, façades et verrières de la Cathédrale Saint-Paul – fixation du taux d'intervention de la Ville.

48.

Décision d'émettre un avis favorable sur la restauration des toitures et des bow-windows de l'Académie Grétry, anciennement maternité de Bavière, boulevard de la Constitution – fixation du taux d'intervention de la Ville.

49.

Adoption de l'avenant à la convention passée avec ECETIA Intercommunale relative à la mission de coordination des opérations immobilières à réaliser dans le quartier des Guillemins dans le cadre du Plan de Remembrement Urbain (PRU).

Mme l'Echevin YERNA

50.

Adoption du texte de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. " European Circus " relative à la concession temporaire du domaine public pour l'organisation de " The European Circus Festival " au parc d'Avroy durant les années 2014, 2015 et 2016.

51.

Adoption du texte de la convention à conclure avec l'ASBL " ENJEU " relative à la concession temporaire du domaine public pour l'organisation du " Village de Noël " en 2014, 2015 et 2016.

52.

Approbation du rapport d'activité 2013 de la Régie communale autonome «Liège Développement» comprenant en annexe le bilan, le compte de résultat et ses annexes et le rapport du Collège des commissaires.

53.

Décision de passer un marché concernant la mission d'étude et de contrôle des travaux de rénovation lourde et/ou démolition reconstruction d'immeubles en logements et espace commercial – Rue Puits-en-Sock, 30 à 36 à 4020 LIEGE, par appel d'offre ouvert - fixation des critères de sélection qualitative - approbation du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

M. l'Echevin HUPKENS

54.

Décision :

- d'exonérer l'Association de fait «LA MAGNANARELLE» (CHORALE) de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Association de fait pour l'année 2014.

55.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «JEUNESSES MUSICALES DE LIEGE - CENTRE DE COORDINATION» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

56.

Décision d'acquérir, au cours de l'année 2014, du matériel informatique, PC à usage bureautique, à destination des Espaces Publics Numériques.

57.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LES BRASSEURS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

58.

Décision :

- d'exonérer l'Association de fait «COMITE DE QUARTIER DE COINTE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Association de fait pour l'année 2014.

59.

Décision :

- d'exonérer l'Association «A LA COURTE ECHELLE / SEAC A.S.B.L.» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Association pour l'année 2014.

60.

Décision :

- d'exonérer l'Association l'A.S.B.L. «LES AMIS DE LA NATURE, SECTION CHENEE - EMBOURG» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

61.

Fixation du montant de la cotisation annuelle des adhérents de plus de 18 ans des bibliothèques communales titulaires du «Pass bibliothèques», à partir du 1er juin 2014.

62.

Passation d'un marché de fourniture par procédure négociée, sans publicité, pour l'acquisition d'une imprimante 3D et d'un scanner 3D destinés au BAL (Musée des Beaux-Arts de Liège) – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

63.

Adoption du texte de la convention à conclure avec la Communauté Française de Belgique, relative à l'arrêt des missions confiées à la Ville de Liège pour le Musée Grétry, ainsi que des modalités et conditions d'octroi de subventions par la Communauté Française.

64.

Adoption du texte du contrat-programme 2014-2016 entre la Ville de Liège et l'A.S.B.L. «LES GRIGNOUX».

65.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «THEATRE UNIVERSITAIRE ROYAL DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

66.

Décision d'octroyer un prix au lauréat du Prix littéraire «Marcel Thiry» de la Ville de Liège pour l'année 2014.

67.

Décision d'octroyer le prix de la création liégeoise dans le domaine des arts plastiques pour l'année 2014.

68.

Décision :

- d'exonérer l'Association de fait «PARCOURS D'ARTISTES CHIC AND CHEAP» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Association de fait pour l'année 2014.

69.

Décision :

- d'exonérer l'Association «OUVERTURE NORD SUD» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Association pour l'année 2014.

70.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «ORCHESTRE PHILHARMONIQUE ROYAL DE LIEGE» pour l'année 2014.

71.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «HOME FASSOTTE BLAVIER» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

72.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE» pour l'année 2014.

73.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «L'AQUILONE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

74.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LES AMIS DE L'ORGUE DE SAINT-JACQUES DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

75.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «L'AGENDA POLITIQUE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014

76.

Exonération pour l'A.S.B.L. « MARIA-NA-J TOGO » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

77.

Exonération pour l'A.S.B.L. « CENTRE POLYCULTUREL RESISTANCES » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

78.

Exonération pour l'A.S.B.L. « COMMUNAUTE DES IVOIRIENS DE LA PROVINCE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

79.

Exonération pour l'A.S.B.L. « NECTAR » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

80.

Exonération pour l'A.S.B.L. « ARTICLE 27 LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

81.

Exonération pour l'A.S.B.L. « ASSOCIATION POUR LA TAXATION DES TRANSACTIONS FINANCIERES POUR L'AIDE AUX CITOYENS, LOCALE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

82.

Exonération pour l'A.S.B.L. « GROUPE SLAVIANKA ART » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

83.

Exonération pour l'A.S.B.L. « VENT DU NORD VENT DU SUD » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

84.

Exonération pour l'A.S.B.L. « NOUVELLE VISION POUR LA SOLIDARITE ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

85.

Exonération pour l'A.S.B.L. « POINT D'APPUI, SERVICE D'AIDE AUX PERSONNES SANS PAPIERS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

86.

Exonération pour l'A.S.B.L. « ESPERANCE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

87.

Exonération pour l'A.S.B.L. « SOLIDARITE POUR LA FEMME AFRICAINE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

88.

Exonération pour l'A.S.B.L. « ENAIP EN PAYS DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

89.

Exonération pour l'A.S.B.L. « VIE FEMININE, MOUVEMENT FEMINISTE D'ACTION INTERCULTURELLE ET SOCIALE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

90.

Exonération pour l'A.S.B.L. « ARC-EN-CIEL WALLONIE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

91.

Exonération pour l'A.S.B.L. « INSTITUT DE RECHERCHE, DE FORMATION ET D'ACTION SUR LES MIGRATIONS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

92.

Exonération pour l'A.S.B.L. « MIMOSA » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

93.

Exonération pour l'A.S.B.L. « ALLIAGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

94.

Exonération pour l'A.S.B.L. « UNIVERSUD-LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

95.

Exonération pour l'A.S.B.L. « ESPOIR ET VIE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

96.

Exonération pour l'A.S.B.L. « FEDERATION EUROPEENNE DE L'ART ET DE LA CULTURE SLAVE – EUROPESE FEDERATION VAN SLAVISCHES KUNST EN CULTUUR – EUROPEAN FEDERATION OF SLAVIC ARTS AND CULTURE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L., pour l'année 2014.

97.

Exonération pour l'A.S.B.L. « PETIT MONDE PANAFRICANA » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014..

98.

Exonération pour l'A.S.B.L. « CENTRE LIEGEOIS DU BEAU MUR » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

99.

Exonération pour l'A.S.B.L. « NOVINYO » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

100.

Exonération pour l'A.S.B.L. « CAP MIGRANTS - CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT POUR MIGRANTS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

101.

Exonération pour l'A.S.B.L. « LE MONDE DES POSSIBLES » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

102.

Exonération pour l'A.S.B.L. « IDENTITE AMERIQUE INDIENNE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

103.

Exonération pour l'association de fait « JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association de fait pour l'année 2014.

104.

Exonération pour l'A.S.B.L. « LA BOBINE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

105.

Exonération pour l'A.S.B.L. « COORDINATION GENERALE SAINT-LEONARD » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014,

M. l'Echevin SCHROYEN

106.

Décision de passer un marché de travaux par adjudication ouverte pour les travaux d'aménagement d'un espace de rencontre sur la « dalle » de la Landes aux Aubépines sur le site du Parc de la Chartreuse dans le cadre du programme « Interreg IVB ENO - VALUE ADDED » - fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – approbation du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

107.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité, dans le cadre du projet de réhabilitation du site de la Chartreuse à 4030 LIEGE - décision d'approuver le projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges, dressé en vue de la réalisation de ce marché - sollicitation des subventions régionales.

108.

Décision de confirmer la volonté de la Ville de poursuivre sa participation au « Contrat de rivière Ourthe » - décision d'adhérer aux objectifs du « Contrat de rivière Ourthe » - décision d'inscrire les actions concrètes au programme d'actions 2014-2016 du Contrat de rivière Ourthe - décision de prévoir les budgets nécessaires à la réalisation de ces actions – exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique pour les années 2014, 2015 et 2016.

109.

Décision de confirmer la volonté de la Ville de poursuivre sa participation au Contrat de Rivière du bassin de la Vesdre - décision d'inscrire les actions concrètes au programme d'actions du Protocole d'accord 2014-2016 du Contrat de Rivière du bassin de la Vesdre - décision de prévoir les budgets nécessaires à la réalisation de ces actions - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique pour les années 2014, 2015 et 2016.

110.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition de petit matériel horticole motorisé – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

111.

Décision de procéder à la réfection et sécurisation des fosses d'arbre en trottoirs sur le territoire de la Ville de Liège, au cours de l'année 2014, via l'accord-cadre passé pour la réalisation de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et de travaux d'intérêt public de même nature.

112.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition de machines horticoles – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

113.

Décision de passer un accord-cadre de fournitures par procédure négociée sans publicité pour la fourniture de graines germées et de boutures enracinées destinées au service des Plantations, à conclure avec un seul participant, prenant fin au 31 décembre 2016 – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

114.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition de bacs décoratifs destinés au service des Plantations – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

115.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition d'un tomographe à ondes sonores – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

116.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition de quatre désherbeurs thermiques nécessaires aux services de la Propreté publique et des Plantations – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

117.

Décision de passer un accord-cadre par voie d'adjudication ouverte pour la prise en charge et le traitement des boues de balayage provenant du service de la Propreté publique, à conclure avec un seul participant, débutant au 1^{er} janvier 2015 prenant fin le 31 décembre 2015 – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

118.

Décision de passer un accord-cadre par voie d'adjudication ouverte pour la mise en remblai, dans un centre d'enfouissement technique de classe 3, de matériaux inertes hétérogènes provenant de la Ville de Liège, à conclure avec un seul participant, débutant au plus tôt le 1er janvier 2015 et prenant fin au 31 décembre 2016 – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

119.

Décision de passer un accord-cadre de fournitures par adjudication ouverte, pour la fourniture de sacs à ordures destinés à l'évacuation et à la collecte de déchets divers, à conclure avec un seul participant – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché (marché prenant fin au 31 décembre 2018) – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs

120.

Décision de passer un marché par voie d'adjudication ouverte avec publicité européenne pour la collecte des déchets provenant de l'activité des ménages et assimilés sur le territoire de la Ville de Liège prenant cours le 1^e juillet 2015 pour se terminer le 30 juin 2023 - adoption du cahier des charges appelé à régir le marché – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires.

121.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour le renouvellement de l'infrastructure de radiocommunication de la Ville de Liège - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

122.

Exonération pour l'A.S.B.L. « SUR'Cité » Centre socioculturel des Sourds et Malentendants de Liège de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

123.

Exonération pour l'A.S.B.L. « SURDIMOBIL » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

124.

Exonération pour l'A.S.B.L. « UNIVERSITE DU TROISIEME AGE ET DU TEMPS LIBRE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

125.

Exonération pour l'A.S.B.L. « &-ESPERLUETTE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

126.

Exonération pour l'association « FONDS DE SOLIDARITE TRUFFAUT-DELBROUCK » A.S.B.L. de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

127.

Exonération pour l'A.S.B.L. « T.A.H. » (Travail Autonomie pour personnes Handicapées) de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

128.

Exonération pour l'association « SERVICE D'AIDE AUX MIGRANTS A.S.B.L. » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

129.

Exonération pour l'A.S.B.L. « L'ANCRE BLEUE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

130.

Exonération pour l'A.S.B.L. « ENEO » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

131.

Exonération pour l'association « FORMATION AUTONOMIE DES PERSONNES DU TROISIÈME ÂGE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

132.

Exonération pour l'A.S.B.L. « C'EST TASSE ET CHOUETTE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

133.

Exonération pour l'A.S.B.L. « HOME DU GRAND AIR, OEUVRE LIBERALE DES COLONIES SCOLAIRES » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

134.

Exonération pour l'A.S.B.L. « LA MARGUERITE » MAISON DE QUARTIER de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

135.

Exonération pour l'A.S.B.L. « CENTRE D'ANIMATION PAROISSIALE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

136.

Exonération pour l'A.S.B.L. « LA FERME DES ENFANTS – CENTRE NATURE DE LIEGE » de fournir le bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

137.

Exonération pour l'A.S.B.L. « ASSOCIATION DES COMMERCANTS PUITSEN-SOCK - OUTREMEUSE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

M. l'Echevin STASSART

138.

Adoption de la convention à conclure avec la Province de Liège relative l'accueil de stagiaires pédagogiques de l'Institut de Formation continuée (IFC) de la Ville de Liège dans des établissements d'enseignement provincial.

139.

Adoption de la convention à conclure avec la Province de Liège, relative à l'accueil des stagiaires pédagogiques de la Haute Ecole de la Ville de Liège dans des établissements d'enseignement provincial.

140.

Adoption du règlement d'ordre intérieur des conseils de participation des établissements scolaires de la Ville de Liège.

141.

Adoption de la convention entre la Ville de Liège (Centres P.M.S.) et l'ASBL « SÉTIS W », relative aux travaux de traduction et d'interprétariat.

142.

Adoption du règlement d'ordre intérieur de l'école fondamentale de Droixhe.

143.

Adoption du règlement d'ordre intérieur du groupe scolaire Arnould Clause-Naniot.

144.

Décision de créer au 01.09.2014, une école communale d'enseignement fondamental spécialisé dénommée « Joëlle ROBINS », sise quai de Wallonie, 2 à 4000 LIEGE.

145.

Décision de détacher, à la date du 01.09.2014, l'implantation EC² du Centre d'Enseignement Secondaire Léon Mignon et de la rattacher à l'Athénée Maurice Destenay.

146.

Adoption du règlement d'ordre intérieur de l'implantation ECCSA de l'Athénée Maurice Destenay.

147.

Adoption du règlement d'ordre intérieur de l'implantation Saucy de l'Athénée Maurice Destenay.

148.

Adoption du règlement d'ordre intérieur de l'implantation EC².

149.

Décision de passer un marché sur catalogue(s) de fourniture de produits laitiers, par procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne, pour le compte du Département de l'Instruction publique – adoption du cahier spécial des charges – fixation des critères de sélection qualitative et d'attribution.

150.

Décision d'octroyer une subvention directe classique afin de contribuer au développement de la langue wallonne, à sa promotion, à sa diffusion et à son illustration par l'école, à l'A.S.B.L. « CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION DU WALLON A L'ECOLE » – exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.

151.

Décision de passer un marché sur catalogue(s) de fournitures de petit matériel de sports divers par procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne pour le compte des Départements de l'Instruction publique et des Services sociaux, de la Proximité et de la Petite Enfance (d'une durée de 36 mois) – adoption du cahier spécial des charges – fixation des critères de sélection qualitative et d'attribution.

152.

Décision de passer un marché sur catalogue(s) de fournitures de jeux, de jouets, de petit matériel pour travaux manuels, de matériel de psychomotricité et de matériel didactique par procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne pour le compte des Départements de l'Instruction publique et des Services sociaux, de la Proximité et de la Petite Enfance (d'une durée de 36 mois) – adoption du cahier spécial des charges – fixation des critères de sélection qualitative et d'attribution.

153.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation des dépenses relatives au transport et à l'hébergement d'élèves de différents établissements scolaires de l'enseignement communal.

154.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation des dépenses relatives au transport et à l'hébergement d'élèves de différents établissements scolaires de l'enseignement communal.

155.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation des dépenses relatives au transport et à l'hébergement d'élèves de différents établissements scolaires de l'enseignement communal.

156.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation des dépenses relatives à l'acquisition de matériel d'outillage pour différents établissements scolaires de l'enseignement communal.

157.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation de la dépense relative à la réalisation de l'entretien, du nettoyage et de la réparation de 25 enregistreurs pour une école de l'enseignement communal.

158.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la fourniture de matériel d'imprimerie pour le compte du Département de l'Instruction publique – adoption du cahier spécial des charges.

159.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la fourniture d'équipements destinés aux ateliers de mécanique et de carrosserie des établissements scolaires, pour le compte du Département de l'Instruction publique – adoption du cahier spécial des charges.

160.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la fourniture d'équipements pour les ateliers d'armurerie, pour le compte du Département de l'Instruction publique – adoption du cahier spécial des charges.

161.

Décision de reconduire, pour l'année scolaire 2014-2015, l'organisation des Centres d'accueil 2013-2014.

162.

Adoption des modifications apportées à sa délibération du 29.09.2008 fixant, après concertation syndicale, les modalités de traitement des dossiers des auxiliaires d'éducation dans l'enseignement fondamental.

163.

Prise d'acte des statuts du Pôle Universitaire « Liège-Luxembourg », tels que repris en annexe à la délibération.

164.

Décision de passer un marché par procédure négociée sur facture acceptée ayant pour objet l'acquisition de deux valises de 32 boîtiers de vote destinées à l'Athénée M. Destenay.

165.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité, réparti en 4 lots, ayant pour objet l'acquisition d'équipements destinés aux laboratoires de physique et chimie des établissements scolaires.

166.

Approbation du procès verbal de la Commission Communale de l'Accueil de l'Enfant du 12 mars 2014 présentant deux nouveaux opérateurs du programme de Coordination Locale de l'Enfance (C.L.E.).

167.

Exonération pour l'A.S.B.L. « ACTION SOCIALE AU BERNALMONT » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

168.

Exonération pour l'A.S.B.L. « LA TCHICASS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

169.

Exonération pour l'A.S.B.L. «LA MARGUERITE – MAISON DE QUARTIER» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

170.

Exonération pour l'A.S.B.L. « LE JARDIN DES ENFANTS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

171.

Exonération pour l'association « ASBL MAISON BLANCHE DE GLAIN » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

172.

Exonération pour l'A.S.B.L. « LES MARMOTS », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

173.

Exonération pour l'A.S.B.L. « ASSOCIATION DES ECOLES DE DEVOIRS EN PROVINCE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

174.

Octroi d'une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « LA FERME DES ENFANTS. CENTRE NATURE DE LIEGE » pour l'année 2014.

175.

Exonération pour l'A.S.B.L. « ECLAT DE RIRE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

M. l'Echevin LEONARD

176.

Décision de faire exécuter des travaux de réfection de toitures dans divers bâtiments communaux, dans le cadre du marché "stock" conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale, relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures.

177.

Décision de faire exécuter des travaux de réfection de toitures dans divers bâtiments scolaires, dans le cadre du marché "stock" conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale, relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures.

178.

Décision de modifier le contrat issu du marché de service relatif à l'entretien et les interventions de dépannage pour le parc des ascenseurs, monte-charge, monte-linges et monte-plats de la Ville de Liège – arrêt du texte de l'avenant appelé à fixer les droits et obligations des parties concernées modifiant le contrat issu du marché de service relatif à l'entretien et les interventions de dépannage pour le parc des ascenseurs, monte-charge, monte-linges et monte-plats de la Ville de Liège.

179.

Décision de procéder à la fourniture de matériaux pour gros œuvre, dans le cadre du marché « stock ».

180.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition d'un grand podium sur remorque pour le Service des Transports – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

181.

Décision de passer un marché par voie adjudication ouverte pour les travaux de modernisation et de mise en conformité des 2 ascenseurs, le remplacement du treuil de l'ascenseur 450 Kg, la remise en batterie duplex des ascenseurs et le remplacement de toutes les portes palières aux Chiroux - place des Carmes 8 à 4000 – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

182.

Décision d'adopter le texte de l'avenant n° 7 à la convention du 20 novembre 1995 entre la Ville de Liège et l'association « CENTRE CULTUREL DE JUPILLE », devenue « FOYER CULTUREL DE JUPILLE WANDRE ASBL », relative à l'occupation des locaux du Centre culturel de Jupille – octroi d'une subvention indirecte classique à ladite association pour l'année 2014.

183.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour le remplacement des tuyaux d'adduction d'eau à l'école du complexe Parc Astrid, quai de Wallonie 3A à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

184.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la réalisation des travaux de rénovation de la façade de l'entrepôt au théâtre « Trianon », rue Surllet 20 à 4020 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

185.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la mise en conformité des équipements de lutte contre l'incendie (hydrants et tuyauterie) à l'école « Waroux », rue de Waroux, 12 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

186.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les prestations d'entretien et de dépannage en garantie totale de 75 systèmes anti-agression et du système de réception des alarmes de la Ville de Liège – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

187.

Décision d'approuver la réalisation de l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de scénographie à effectuer dans le bâtiment classé de la Société libre d'Emulation, sis place du XX Août 16, 4000 LIEGE et de ses extensions en vue d'y installer le Théâtre de la Place.

188.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux de mise en conformité de l'installation de gaz et de la ventilation de la chaufferie, à l'Ecole « Condroz » quai du Condroz, 15 à 4020 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

189.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour le placement d'un système de détection incendie généralisé au Complexe Général de Gaulle – Porto, accueil ONE, rue Général de Gaulle 71b, 4020 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché – sollicitation des subsides du Service Public de Wallonie (ONE).

190.

Décision d'acquérir, au cours de l'année 2014, une imprimante professionnelle à destination du service des Bâtiments communaux, dans le cadre de la convention passée avec la centrale d'achats constituée par l'A.S.B.L. « GIAL ».

191.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité, pour la réalisation de travaux de remplacement de la tuyauterie en plomb au Centre I.M.S., rue Monulphe 3 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

192.

Passation d'un marché par voie adjudication ouverte les travaux de rénovation structurés en deux lots :

- Lot 1 : Remplacement des châssis en acier par des châssis en aluminium,
- Lot 2 : Aménagement du local de services bébés, au complexe « Sart-Timan », rue du Sart-Tilmam, 376 à 4031 Angleur ;
- fixation des critères de sélection qualitative pour les lot 1 et 2 destinés à apprécier la capacité financière et économique et la capacité technique des soumissionnaires – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise - sollicitation des subsides du Service Public de Wallonie dans le cadre du Plan d'Investissement Communal 2013 – 2016.

193.

Passation d'un marché par voie adjudication ouverte pour la rénovation et l'extension du « Musée d'Avroy » dans le site du Parc d'Avroy, 4000 Liège – fixation des critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicitation des subsides de la Fédération Wallonie – Bruxelles.

194.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de substitution de pavages, rue des Mauvaises Vignes à 4032 LIEGE.

195.

Décision d'adopter le texte de la convention à conclure avec la S.A. « SOCIETE DE DEVELOPPEMENT LIEGE-GUILLEMINS » relative aux travaux d'aménagement de la nouvelle place des Guillemins englobant la place actuelle et l'espace public bordé par la nouvelle gare des Guillemins et les rues Paradis, de Sclessin et Jean-Paul Bovy à 4000 LIEGE - décision d'octroyer une subvention en capital à ladite S.A. pour lesdits travaux d'aménagement.

196.

Décision d'arrêter le texte de la convention à conclure avec la « SRWT » pour la prise en charge financière de l'aménagement d'un arrêt de bus accessible aux P.M.R. situé dans le carrefour de la rue des Tawes avec la rue de Vottem à 4000 LIEGE.

197.

Décision d'admettre le principe de l'exécution des travaux de remplacement d'un raccordement particulier à l'égout, avenue d'Aix-la-Chapelle n° 9 (4000 LIEGE) dans le cadre du marché « stock » relatif à l'amélioration et de l'entretien du réseau d'assainissement.

198.

Décision d'arrêter le texte de la convention à conclure avec la « SRWT » pour la prise en charge financière de l'aménagement d'un arrêt de bus accessible aux P.M.R. situé dans le carrefour de la rue Charles Horion et du boulevard Ernest Solvay à 4000 LIEGE.

199.

Décision d'approuver le principe de l'exécution des travaux de sécurisation et d'aménagement du carrefour de la rue Charles Horion et du boulevard Ernest Solvay à 4000 LIEGE, commandés sur le lot n° 2 de l'accord-cadre, pour la réalisation de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et de travaux d'intérêt public de même nature.

200.

Décision d'arrêter le texte de la convention de cession partielle du marché de services relatif à l'étude, la direction et la surveillance des travaux de réfection de l'égout des rues Winston Churchill (4020 LIEGE), Basse-Sauvenière et de la Montagne (4000 LIEGE)- décision de solliciter les subventions régionales (Service Public de Wallonie, Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes et des Bâtiments – DGO1).

201.

Décision d'admettre le principe de l'exécution des travaux de remplacement d'un raccordement particulier à l'égout, rue Naniot n° 176 (4000 LIEGE), dans le cadre du marché « stock » relatif à l'amélioration et de l'entretien du réseau d'assainissement.

202.

Décision de passer un marché de travaux par adjudication ouverte pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable avenue de Nancy et la création de dispositifs surélevés rue du Moulin (4020 LIEGE) – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - décision d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges - décision de solliciter les subsides du programme Wallonie Cyclable 2014.

203.

Décision de confier à la SCI « TECTEO RESA » les travaux d'aménagement de l'éclairage public du nouveau rond-point de la place des Martyrs à 4020 LIEGE (JUPILLE) – décision de solliciter les subventions régionales.

204.

Décision de confier à la SCI « TECTEO RESA » le renouvellement complet de l'éclairage public au sein de la rue Beauregard à 4020 LIEGE.

205.

Décision de confier à la SCI « TECTEO RESA » la fourniture de luminaires (et d'accessoires), leur pose et leur raccordement, pour la rénovation complète de l'éclairage public du nouveau rond-point de l'E313 situé au carrefour de la Vieille Voie de Tongres, du Boulevard Fosse-Crahay et de la route nationale 655 à 4000 LIEGE – décision de solliciter la subvention relative à ce dossier prévue par le « FONDS REGIONAL POUR LES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX » (F.R.I.C.) pour les années 2013 – 2016.

206.

Décision de passer un marché public de travaux par appel d'offres ouvert pour l'aménagement du Skatepark situé au sein du boulevard Kleyer à 4000 LIEGE – décision de fixer les critères sur base desquels sera opérée la sélection qualitative - décision d'approuver le projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges, établi en vue de l'exécution du marché.

207.

Passation de marchés conjoints en vue de réaliser les travaux d'aménagement d'un parking relais, d'un site propre et de deux ronds-points, aux carrefours de la Vieille Voie de Tongres, des boulevard Jean de Wilde et Fosse-Crahay et de la sortie E313-N655 à 4000 LIEGE, ainsi que la réalisation des travaux d'éclairage public - désignation de la « S.R.W.T . » comme autorité agissant en leur nom collectif en tant que pouvoir adjudicateur dans ces marchés conjoints - décision d'adopter le texte de la convention à conclure fixant les droits et obligations des parties dans le cadre des marchés conjoints à réaliser pour lesdits travaux d'aménagement, leur étude et la gestion y relative – sollicitation des subventions régionales.

208.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours des travaux de voirie de la rue des Beaux Arts à 4000 LIEGE .

209.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours des travaux de voirie de la chaussée de Tongres à 4000 LIEGE dans le cadre de la phase 2011 du « droit de tirage 2010-2012 » - lot 3 : réfection de trottoirs de diverses voiries.

210.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'aménagement d'une partie de la rue Saint-Gilles 4000 LIEGE.

211.

Décision de confier à la SCI « TECTEO RESA » les travaux d'amélioration de l'éclairage public de l'Esplanade Saint-Léonard à 4000 LIEGE.

212.

Décision de passer un marché conjoint de travaux, en deux tranches, par adjudication ouverte dans le cadre des travaux de cheminement piétons, de réfection d'une partie du revêtement de la rue de Beyne, d'aménagement de la place des Martyrs ainsi qu'au déplacement et au renouvellement des installations de distribution d'eau, au transfert de neuf raccordements particuliers et d'une alimentation en DN 40 FD sur la conduite DN 200 FG dans la rue Vert Buisson à 4020 LIEGE (JUPILLE) – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - décision d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges – sollicitation des subventions régionales – adoption du texte de la convention relative à l'exécution conjointe desdits travaux.

213.

Décision de passer un accord-cadre de fournitures par adjudication ouverte pour d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre et se terminant le 31 décembre 2015, pour l'acquisition de signalisation routière dans le cadre de la généralisation des SUL (sens unique limité) inscrits dans le projet Wallonie cyclable - décision de fixer les critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative - décision d'adopter du cahier spécial des charges dressé en vue de l'exécution de ce marché - décision de solliciter les subventions régionales.

214.

Décision de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité, pour l'aménagement de la plaine de jeux parc Sauveur à 4032 LIEGE (CHENEE) en deux lots - lot n°1: mise en place d'un revêtement en gazon synthétique et de deux goals combinés football-basket - lot n°2 : aménagement de la plaine de jeux – fixation des critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative – décision d'approuver le projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges, dressé en vue de la réalisation de ce marché.

215.

Décision de passer un marché de travaux en deux lots pour le programme d'entretien de diverses voiries – Phase 2014 - décision de procéder par voie d'adjudication ouverte pour la passation de ce marché – fixation des critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative – adoption du cahier spécial des charges dressé en vue de l'exécution de ce marché - décision de solliciter les subventions régionales (Service Public de Wallonie, Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes et des Bâtiments – DGO1).

216.

Décision d'admettre le principe de l'exécution des travaux d'installation d'une canalisation d'évacuation du trop plein de la mare et d'aménagement d'un chemin d'accès, Plaine de jeux de la rue Comhaire (4000 LIEGE), dans le cadre du marché « stock » relatif à l'amélioration et de l'entretien du réseau d'assainissement.

217.

Décision d'approuver le principe de l'exécution des travaux de remise en état du bassin d'orage du (Cora, rue d'Ans à 4000 LIEGE - Rocourt, commandés sur le lot n° 2 de l'accord-cadre, pour la réalisation de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et de travaux d'intérêt public de même nature.

218.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de réparation des accessoires de voiries rue Grétry (4020 LIEGE).

219.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de la réfection du Degré des Artisans (4030 GRIVEGNEE).

220.

Décision d'approuver le principe de l'exécution des travaux de sécurisation aux abords des deux implantations de l'école Saint-Sépulcre, rue du Général Bertrand à 4000 LIEGE, commandés sur le lot n° 2 de l'accord-cadre relatif à la réalisation de travaux de voirie (en chaussée et en trottoirs) et de travaux d'intérêt public de même nature.

221.

Décision de passer un accord-cadre par voie d'adjudication ouverte avec publicité européenne, d'une durée déterminée prenant fin le 31 décembre 2017 en vue de l'exécution de la coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles du Service de l'Aménagement des Espaces publics (missions de coordination-projet et de coordination-réalisation) – fixation des critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative - décision d'adopter le cahier spécial des charges dressé en vue de la réalisation de ce marché.

222.

Décision d'arrêter le texte de la convention dite "particulière" à conclure relative à la construction d'une passerelle cyclo-pédestre, place Vivegnis à 4000 LIEGE située au KM 4.162 de la ligne 34 Liège/Guillemins/Hasselt à Liège-Vivengis.

223.

Décision de passer un accord-cadre de travaux par adjudication ouverte d'une durée déterminée prenant fin au 31 décembre 2015, pour l'acquisition et le placement de range-vélos sur l'ensemble du territoire de la Ville - décision de fixer les critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative – adoption du cahier spécial des charges dressé en vue de l'exécution de ce marché - décision de solliciter les subventions régionales (Service Public de Wallonie, Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies Hydrauliques – DGO2).

224.

Décision de passer un marché de travaux par adjudication ouverte pour les travaux conjoints rues de Sclessin, Auguste Buisseret, Dossin et Lesoinne « rénovation du réseau d'égouttage et des revêtements de voirie » et avenue Blondin « rénovation d'une canalisation d'égouttage » - fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - décision d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges - sollicitation du subside du Fonds Régional pour les Investissements Communaux 2013-2016 - décision d'adopter le texte de la convention de la convention de marché conjoint à conclure entre la Ville l'A.I.D.E., la CILE, ORES et RESA Services SA.

225.

Décision d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au réaménagement de la rue Walthère Dewé à 4000 LIEGE et au remplacement d'une canalisation d'égouttage prioritaire - arrêt du texte de la convention de cession partielle de marché desdits travaux.

226.

Décision de passer un accord-cadre par adjudication ouverte en sept lots d'une durée déterminée prenant fin au 31 décembre 2017, pour l'exécution d'expertises et des études de stabilité relatives aux ouvrages d'art et de retenue des terres, ainsi qu'aux immeubles relevant des domaines publics et privés situés sur le territoire de la Ville - fixation des critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative – adoption du cahier spécial des charges dressé en vue de l'exécution de ce marché.

227.

Décision de passer un marché de travaux, en trois tranches, par appel d'offres ouvert pour la construction d'une passerelle cyclo-pédestre, place Vivegnis à 4000 LIEGE – fixation des critères sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - décision d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges - décision de solliciter les subventions régionales (Service Public de Wallonie, Département de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme, Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie – DGO4).

228.

Décision de passer un accord-cadre par voie d'adjudication ouverte pour l'acquisition de mobilier urbain à conclure avec un seul participant, prenant fin le 31 décembre 2016 – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

229.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour la fourniture de matériel pour le curage des canalisations d'égout destiné au service d'assainissement – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

230.

Décision de passer un accord-cadre par procédure négociée sans publicité pour la réalisation de prestations techniques pour le service hiver 2014-2015, à conclure avec un seul participant – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

231.

Décision de passer un accord-cadre par voie d'adjudication ouverte pour la fourniture de dalles en caoutchouc pour sols amortissants dans les aires de jeux à conclure avec un seul participant - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir l'accord-cadre (marché prenant fin au 31 décembre 2016) – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires.

232.

Décision de passer un accord-cadre sur catalogue à conclure avec un seul participant par lot par voie d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne pour l'acquisition de modules de jeux pour le service des Plaines de jeux, en trois lots – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché (marché prenant fin au 31 décembre 2016) – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

233.

Décision de passer un marché par voie d'appel d'offres ouvert pour les travaux de remise en état de six systèmes de vanes dans le réseau d'égouttage du centre-ville – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires.

234.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour la fourniture de quatre scooters thermiques avec accessoires destinés au Parc automobile - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

235.

Décision de passer un marché par voie d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'un camion benne avec grue – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

Mme l'Echevin FERNANDEZ FERNANDEZ

236.

Décision d'approuver la convention relative à l'organisation des prestations artistiques dans le cadre de la Nocturne des Mariages le 4 octobre 2014.

237.

Décision d'approuver la convention à conclure avec l'association « ASBL PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE L'ECOLE D'HÔTELLERIE ET DE TOURISME DE LA VILLE DE LIÈGE » relative aux repas festifs offerts aux jubilaires liégeois fêtant leur anniversaire de mariage, par l'Echevinat de l'Etat civil, des Mairies de quartier et des Cimetières de la Ville de Liège (convention du 30 juin au 31 décembre 2014).

238.

Décision d'approuver la modification de dénomination, sans enquête publique, de la voirie dénommée « Grande Traverse » en « Allée de la Découverte » pour sa partie qui débute « Boulevard de Colonster » et qui se termine en cul de sac le long de la « Route du Condroz » ».

Cette voirie existante possède 1 accès, Boulevard de Colonster.

239.

Décision d'approuver, sans enquête publique, « Allée de l'Innovation » à une voirie existante. Cette voirie existante possède 1 accès, Boulevard de Colonster et se termine en cul de sac.

240.

Décision d'approuver la dénomination, sans enquête publique, « Allée du Cyclotron » à une voirie existante qui relie le « Boulevard du Rectorat » à « l'Allée du 6 Août ».

Cette voirie en « Té » existante possède 2 accès, le 1er « Boulevard du Rectorat » et le long et le 2ème « Allée du 6 Août ».

241.

Décision d'approuver la dénomination, sans enquête publique, « Avenue de Cureghem » à une voirie existante dénommée « Haut Fawe » qui relie le « Boulevard de Colonster » à l'actuelle « Avenue de Cureghem ».

Cette voirie existante possède 2 accès, le 1er « Boulevard de Colonster » et le 2ème « Chemin de la Ferme ».

242.

Décision d'approuver la confirmation de la dénomination, sans enquête publique, « Avenue de l'Hôpital » à la voirie qui débute dans le « Rond-point Marcel Florkin », fait une boucle pour contourner les parkings existants pour arriver en « rond-point » à l'entrée « visiteurs » du C.H.U.

Cette voirie existante possède un seul accès, dans le « Rond-point Marcel Florkin » pour se terminer par un rond-point situé devant l'entrée « visiteurs » du C.H.U.

243.

Décision d'approuver la modification de dénomination, sans enquête publique, de la « Traverse de l'Hôpital » en « Avenue Hippocrate » à la voirie existante qui relie le « Rond-point Marcel Florkin » à la « Rue de Boncelles » et à la « Rue du Vieux frêne ».

Cette voirie existante possède 2 accès, le 1er au « Rond-point Marcel Florkin » et le 2ème au carrefour qu'elle forme avec la « Rue de Boncelles » et la « Rue du Vieux Frêne ».

244.

Décision d'approuver la modification de dénomination, sans enquête publique, de la voirie dénommée « Allée du 6 Août » en « Clos Mercator » pour sa partie qui débute « Boulevard de Colonster » et qui se termine en cul de sac.

Cette voirie existante possède 1 accès, Boulevard de Colonster.

245.

Décision d'approuver la modification de dénomination, sans enquête publique, de la voirie dénommée « Esplanade de l'Université » en « l'Agora ».

Cette voirie existante possède 1 accès, Boulevard du Rectorat.

246.

Décision d'approuver la dénomination, sans enquête publique, « Place des Orateurs » à une voirie existante.
Cette voirie existante possède 1 accès « Rue Lucie Deltour ».

247.

Décision d'approuver la dénomination, sans enquête publique, « Rond-point Marcel Florkin » à une voirie existante.
Cette voirie existante possède 7 accès : Boulevard du Rectorat venant de Tilff, Allée des Sports, Boulevard du Rectorat en direction de Liège, Boulevard de Colonster venant de Liège, Avenue Hippocrate (anciennement Traverse de l'Hôpital et Boulevard de Colonster en direction de Tilff (actuellement desserte à usage de parking).

248.

Décision d'approuver la dénomination, sans enquête publique, « Rond-point Simone David-Constant » à une voirie existante.
Cette voirie existante possède 6 accès : Boulevard de Colonster venant de Liège, Voirie non dénommée vers la Route du Condroz, Voirie non dénommée venant de la Route du Condroz, Boulevard de Colonster en direction du C.H.H., Boulevard du Rectorat venant du C.H.U. et Boulevard du Rectorat vers Liège.

249.

Décision d'approuver la dénomination, sans enquête publique, « Rue des Pôles » à une voirie existante qui relie « l'Allée de la Découverte » au « Boulevard de Colonster ».
Cette voirie existante possède 2 accès, le 1er « Allée de la Découverte », le 2ème « Boulevard de Colonster ».

250.

Décision d'approuver la dénomination, sans enquête publique, « Rue Lucie Deltour » à une voirie existante relie le « Boulevard du Rectorat » à la « Place des orateurs ». Cette voirie existante possède 2 accès, le 1er « Boulevard du Rectorat », le 2ème « Place des orateurs ».

M. l'Echevin CHAMAS

251.

Exonération pour l'A.S.B.L. « CENTRE DE PROMOTION HUMAINE – CLUB DE JEUNESSE DU NORD » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

252.

Exonération pour l'A.S.B.L. « L'ATELIER DES CENTRES D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

253.

Exonération pour l'A.S.B.L. « CLUB DES JEUNES DU PERY » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

254.

Exonération pour l'A.S.B.L. « CENTRE DE JEUNESSE DU QUARTIER DE L'OUEST » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

255.

Exonération pour l'association de fait « CENTRE D'EXPRESSION ET DE CREATIVITE MOSAIQUE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association de fait pour l'année 2014.

256.

Exonération pour l'A.S.B.L. « L'ATELIER CREATIF DE BOIS-DE-BREUX » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

257.

Exonération pour l'A.S.B.L. « LATITUDE JEUNES – RESEAU SOLIDARIS – PROVINCE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

258.

Exonération pour l'A.S.B.L. « LATITUDE JEUNES – RESEAU SOLIDARIS – PROVINCE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

259.

Exonération pour l'association « ASBL SAINTE-WALBURGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

260.

Exonération pour l'A.S.B.L. « C-PAJE (COLLECTIF POUR LA PROMOTION DE L'ANIMATION JEUNESSE ENFANCE) » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

261.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « LE MODERNE » pour l'année 2014.

262.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « ANIMATION ET CREATIVITE » pour l'année 2014.

Questions orales : pour mémoire

HUIS CLOS

M. LE BOURGMESTRE

263.

Prise d'acte du désistement de l'emploi d'un Inspecteur dans la Zone de police.

264.

Nomination de 10 Inspecteurs Opérationnels au sein de la Zone de police.

265.

Nomination de 3 Inspecteurs de Quartier au sein de la Zone de police.

266.

Nomination de 7 Inspecteurs Principaux au sein de la Zone de police.

267.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un Inspecteur de police est atteint suite à son accident de travail du 12 mars 2011.

268.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un Inspecteur de police est atteint suite à son accident de travail du 1er décembre 2011.

269.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un Inspecteur de police est atteint suite à son accident de travail du 2 août 2012.

270.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un Inspecteur de police est atteint suite à son accident de travail du 14 avril 2011.

271.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un Inspecteur de police est atteint suite à son accident de travail du 15 décembre 2011.

272.

Acceptation à la date du 31 décembre 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er janvier 2015, de la démission d'un Inspecteur de police.

273.

Admission à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive, à la date du 1er juin 2014, d'un Agent de police.

274.

Acceptation à la date du 31 décembre 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er janvier 2015, de la démission d'un Inspecteur de police.

275.

Acceptation à la date du 30 avril 2015, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er mai 2015, de la démission d'un Inspecteur de police.

276.

Retrait de la décision du Conseil communal du 21 octobre 2013 (n°288) en ce qu'elle acceptait la mise à la retraite au 1er janvier 2016, d'un Inspecteur Principal de police – acceptation à la date du 30 juin 2015, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er juillet 2015, de la démission d'un Inspecteur Principal de police.

277.

Octroi à un Inspecteur de police d'un traitement d'attente égal au salaire complet, pendant la période de disponibilité pour cause de maladie soit à dater du 5 mars 2014.

278.

Octroi à un Inspecteur de police d'un traitement d'attente égal au salaire complet, pendant la période de disponibilité pour cause de maladie soit à dater du 5 mars 2014.

279.

Admission à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive, à la date du 1er juin 2014, d'un Inspecteur de police.

280.

Acceptation à la date du 31 décembre 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er janvier 2015, de la démission d'un Inspecteur de police.

281.

Acceptation à la date du 31 mars 2015, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er avril 2015, de la démission d'un Inspecteur Principal de police.

282.

Autorisation d'ester en justice 1 dossier (7979)

Mme l'Echevin YERNA

283.

Désignation, avec effet au 01/07/14, pour une période de 6 mois, d'une Attachée spécifique nommée pour effectuer les fonctions supérieures de chef de Division A3.

M. l'Echevin STASSART

284.

Décision d'accepter, sous réserve de son admission à la retraite, à la date du 31.08.2014, la démission-pension du Directeur de l'école fondamentale de la rue du Jardin Botanique, 25.

285.

Décision d'accepter, sous réserve de son admission à la retraite, à la date du 31.08.2014, la démission-pension du Directeur de l'école de la rue du Limbourg, 110.

286.

Décision de modifier la portion horaire du congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre qu'universitaire, du 01.09.2013 au 30.06.2014, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue des Rivageois, 17, en la faisant porter à 12 p/s en lieu et place de 18 p/s.

287.

Décision d'accepter l'interruption partielle de la carrière professionnelle d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue Fraîche, 14, pour la partie excédant un demi-horaire (soit 13 p/s) pendant la période du 01.09.2014 au 31.08.2015.

288.

Décision de retirer sa délibération du 02.05.2011 (n° 173.1) prenant acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie, de plein droit, du 14.10.2005 au 31.10.2006 et à partir du 10.06.2010, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue du Laveu, 56, et de placer l'intéressée en disponibilité pour cause de maladie, du 28.10.2010 au 30.09.2011.

289.

Décision de retirer ses délibérations du 25.02.2013 (n° 108.1.2) et du 27.05.2013 (n° 112.3) prenant acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie à partir du 22.10.2012 et du 18.02.2013 au 24.02.2013, d'une maîtresse de seconde langue en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire et de placer l'intéressée en disponibilité pour cause de maladie de plein droit du 09.11.2012 au 31.01.2013.

290.

Décision de placer, de plein droit, en disponibilité pour cause de maladie :

- 1 - du 26.03 au 02.04.2014, une institutrice maternelle en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
- 2 - à partir du 19.03.2014, une institutrice maternelle en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

- 3 - du 13 au 16.03.2014 et du 19 au 23.03.2014, une maîtresse de seconde langue en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
- 4 - du 26 au 30.03.2014, une maîtresse de morale non confessionnelle en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
- 5 - le 26.03.2014, une institutrice maternelle en fonction aux écoles fondamentales de la rue de la Haminde, 33 et du Jardin Botanique, 25.
- 6 - du 20 au 25.03.2014, une institutrice maternelle en fonction à l'école Large Voie, 73.
- 7 - à partir du 21.03.2014, une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue François Lefèbvre, 66.
- 8 - le 26.03.2014 et à partir du 31.03.2014, une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue de Herve, 320.
- 9 - du 14 au 23.03.2014, une institutrice primaire en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

291.

Décision de nommer à titre définitif, au 01.04.2014 :

- 1 - treize instituteurs-institutrices primaires, à raison d'un horaire complet :
- 2 - une institutrice primaire en immersion anglaise, à raison d'un horaire complet.
- 3 - seize instituteurs-institutrices maternels- maternelles, à raison d'un horaire complet :
- 4 - une institutrice maternelle en immersion anglaise, à raison d'un horaire complet.
- 5 - une institutrice maternelle en immersion néerlandaise, à raison d'un horaire complet.
- 6 - une maîtresse de religion islamique, à raison d'un horaire complet.
- 7 - une maîtresse de religion orthodoxe, à raison de 4/24 p/s.
- 8 - une maîtresse de seconde langue, à raison de 6/24 p/s.
- 9 - trois maîtres-maîtresses d'éducation physique :
 - 1 - à raison de 6/24 p/s.
 - 2 - à raison de 18/24 p/s.
 - 3 - à raison de 14/24 p/s.

292.

Décision d'accorder un congé pour prestations réduites en cas de maladie ou d'infirmité, à une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue Monulphe, 78 :

- 1 - du 05.04.2014 au 04.05.2014
- 2 - du 05.05.2014 au 03.06.2014.

293.

Décision de nommer à titre définitif, au 01.04.2014 :

- 1 - quatre logopèdes :
 - 1 - à raison de 19/30 p/s.
 - 2 - à raison d'un horaire complet.
 - 3 - à raison de 12/30 p/s.
 - 4 - à raison d'un horaire complet.
- 2 - deux kinésithérapeutes :
 - 1 - à raison de 9/32 p/s.

- 2 - à raison de 23/32 p/s.
- 3 - une maîtresse de religion protestante, à raison de 20/24 p/s.
- 4 - une maîtresse de religion catholique, à raison de 2/24 p/s.
- 5 - un maître d'éducation physique, à raison de 9/24 p/s.
- 6 - une infirmière, à raison de 8/32 p/s.
- 7 - une assistante sociale, à raison de 3/36 p/s.

294.

Décision d'accorder un congé :

- 1 - pour prestations réduites :
 - 1 - en cas de maladie ou d'infirmité :
 - 1 - du 28.04 au 27.05.2014, à un professeur de cours spéciaux (éducation physique) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.
 - 2 - du 28.04 au 27.05.2014, à un professeur de cours spéciaux (éducation physique) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.
 - 2 - pour cause d'accident du travail, du 17.03 au 18.05.2014, à un professeur de cours pratiques (soudure) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.
- 2 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire, du :
 - 1 - 01.09.2013 au 30.06.2014, à un professeur de cours pratiques/techniques (architecture/construction) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.
 - 2 - 01.10.2013 au 30.06.2014, à un professeur de cours pratiques (mécanique automobile) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.

295.

Décision de nommer définitivement, au 01.04.2014 :

- 1 - dans l'enseignement secondaire inférieur spécialisé :
 - 1 - un professeur de cours généraux (mathématique), à raison de 22/22 h/s.
 - 2 - un professeur de cours généraux (langues germaniques), à raison de 22/22 h/s.
 - 3 - un professeur de cours pratiques (cuisine), à raison de 24/24 h/s.
 - 4 - un professeur de cours généraux (français) et (mathématique), respectivement à raison de 1/22 h/s et de 10/22 h/s.
 - 5 - un professeur de cours pratiques (salle), à raison de 9/24 h/s.
 - 6 - un professeur de cours spéciaux (éducation physique garçons), à raison de 2/22 h/s.
 - 7 - un professeur de cours généraux (français) et (mathématique), respectivement à raison de 4/22 h/s et de 6/22 h/s.
 - 8 - un professeur de religion islamique, à raison de 6/22 h/s.
- 2 - dans l'enseignement secondaire spécialisé :
 - 1 - une surveillante-éducatrice, à raison de 18/36 h/s.
 - 2 - une surveillante-éducatrice, à raison de 36/36 h/s.

- 3 - un surveillant-éducateur, à raison de 36/36 h/s.
- 3 - dans des emplois paramédicaux dans l'enseignement secondaire spécialisé:
 - 1 - une logopède, à raison de 20/30 h/s.
 - 2 - une logopède, à raison de 28/30 h/s.
 - 3 - une logopède, à raison de 15/30 h/s.
- 4 - dans l'enseignement secondaire inférieur spécialisé et dans l'enseignement secondaire inférieur ordinaire de plein exercice, un professeur de cours pratiques (mécanique), respectivement à raison de 3/24 h/s et de 1/30 h/s.
- 5 - dans l'enseignement secondaire inférieur spécialisé et dans l'enseignement secondaire inférieur artistique de plein exercice, un professeur de cours spéciaux (éducation plastique) et de cours artistiques (art de la couleur), respectivement à raison de 4/22 h/s et de 1/22 h/s.

296.

Décision d'accepter sous réserve de leur admission à la retraite, la démission de leurs fonctions présentée par :

- 1 - un professeur de cours techniques/pratiques (menuiserie-ébénisterie) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé, à la date du 31.08.2014.
- 2 - une éducatrice-économiste en fonction à l'Institut royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue, à la date du 31.08.2014.

297.

Décision d'accorder un congé :

- 1 - pour prestations réduites :
 - 1 - en cas de maladie ou d'infirmité :
 - 1 - (prolongation), du 22.04 au 21.05.2014, à un professeur de cours techniques/pratiques (décoration) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.
 - 2 - du 28.04 au 27.05.2014, à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
 - 2 - justifié par des raisons sociales ou familiales du 01.09.2014 au 31.08.2015, à un professeur de cours pratiques (bio-esthétique) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 2 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire du :
 - 1 - 01.09.2012 au 30.06.2013, à un professeur de cours techniques (cours commerciaux) et de cours généraux/techniques (sciences économiques-droit) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance et au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
 - 2 - 01.09.2013 au 30.09.2013, à un professeur de cours techniques/pratiques (horticulture, art floral) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance et au Centre d'Education et de Formation en alternance.
 - 3 - 01.09.2013 au 30.06.2014 :
 - 1 - à un professeur de cours techniques/PPM (psychopédagogie) en fonction à l'Institut de Formation continuée.

- 2 - à un professeur de cours généraux (français) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
 - 3 - à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay et à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.
 - 4 - 01.09.2013 au 31.08.2014, à un professeur de cours pratiques (coupe couture-habillement) et chef d'atelier en fonction à l'Institut de Techniques artisanales et à l'Institut de Travaux publics.
 - 5 - 05.02 au 04.04.2014 (prolongation), à un professeur de cours techniques (psychopédagogie) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique et au Centre d'Education et de Formation en alternance.
- 3 - pour mission, du 01.09.2013 au 31.08.2015 et pour un mi-temps de son horaire, à un professeur de cours généraux (sciences sociales) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance, au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon et à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

298.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental pour la totalité de son horaire, d'un professeur de cours généraux (français) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance, pendant la période du 22.04 au 30.06.2014.

299.

Décision mettre en disponibilité pour convenance personnelle, sans traitement, pour la totalité de son horaire, une surveillante-éducatrice en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels, les 23 et 30.01.2014 et le 06.02.2014.

300.

Décision de placer, de plein droit, en disponibilité pour cause de maladie, à partir du 17.01.2014, un professeur de cours pratiques (entretien espaces verts) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance et au Centre d'Education et de Formation en alternance.

301.

Décision de nommer définitivement, au 01.04.2014 :

- 1 - dans l'enseignement secondaire inférieur ordinaire de plein exercice :
 - 1 - un professeur de cours généraux (géographie), à raison de 15/22 h/s.
 - 2 - un professeur de cours généraux (mathématique), à raison de 22/22 h/s.
 - 3 - un professeur de cours généraux (histoire en immersion en anglais) et (géographie en immersion en anglais), respectivement à raison de 8/22 h/s et de 3/22 h/s.
 - 4 - un professeur de cours pratiques (cuisine), à raison de 15/30 h/s.
 - 5 - un professeur de cours généraux (mathématique), à raison de 22/22 h/s.
 - 6 - un professeur de cours spéciaux (éducation physique filles), à raison de 2/22 h/s.

- 7 - un professeur de cours pratiques (salle), à raison de 30/30 h/s.
 - 8 - un professeur de cours généraux (mathématique), à raison de 22/22 h/s.
 - 9 - un professeur de cours généraux (histoire), à raison de 10/22 h/s.
 - 10 - un professeur de cours généraux (morale), à raison de 22/22 h/s.
 - 11 - un professeur de cours techniques (horticulture), à raison de 2/22 h/s.
 - 12 - un professeur de cours généraux (latin), à raison de 22/22 h/s.
 - 13 - un professeur de cours généraux (sciences), à raison de 22/22 h/s.
 - 14 - un professeur de cours techniques (horticulture), à raison de 18/22 h/s.
 - 15 - un professeur de cours généraux (sciences sociales), à raison d' 1/22 h/s.
 - 16 - un professeur de cours techniques/pratiques (salle), respectivement à raison de 5/22 h/s et de 2/30 h/s.
 - 17 - un professeur de cours généraux (histoire), à raison de 10/22 h/s.
 - 18 - un professeur de cours pratiques (horticulture), à raison de 30/30 h/s.
 - 19 - un professeur de cours généraux (français), à raison de 11/22 h/s.
 - 20 - un professeur de cours généraux (langues germaniques), à raison de 22/22 h/s.
 - 21 - un professeur de cours généraux (histoire), à raison de 7/22 h/s.
 - 22 - un professeur de cours généraux (sciences), à raison de 11/22 h/s.
- 2 - dans l'enseignement secondaire inférieur artistique de plein exercice, un professeur de cours artistiques (art du volume), à raison de 8/22 h/s.
- 3 - dans l'enseignement secondaire inférieur en alternance :
- 1 - une accompagnatrice, à raison de 8/22 h/s.
 - 2 - un professeur de cours pratiques (vente), à raison de 8/22 h/s.
 - 3 - un professeur de cours pratiques (coiffure dames), à raison de 4/22 h/s.
 - 4 - une accompagnatrice, à raison de 22/22 h/s.
 - 5 - un accompagnateur, à raison de 22/22 h/s.
 - 6 - un professeur de cours généraux (formation générale littéraire, humaine et sociale), à raison de 22/22 h/s.
 - 7 - un professeur de cours techniques/pratiques (mécanique automobile), respectivement à raison de 4/22 h/s et de 18/22 h/s.
 - 8 - un professeur de cours techniques/pratiques (soudage), respectivement à raison de 2/22 h/s et de 9/22 h/s.
- 4 - dans l'enseignement secondaire supérieur ordinaire de plein exercice :
- 1 - un professeur de cours pratiques (chauffage), à raison de 3/30 h/s.
 - 2 - un professeur de cours généraux (histoire), à raison de 4/20 h/s.
 - 3 - un professeur de cours pratiques (gravure), à raison de 30/30 h/s.
 - 4 - un professeur de cours techniques/pratiques (cuisine), respectivement à raison de 5/20 h/s et de 23/30 h/s.
 - 5 - un professeur de cours techniques (physique appliquée), à raison de 2/20 h/s.
 - 6 - un professeur de cours techniques (cours commerciaux), à raison de 20/20 h/s.
 - 7 - un professeur de cours pratiques (peinture, revêtement murs et sols), à raison de 10/30 h/s.
 - 8 - un professeur de cours généraux (français), à raison de 8/20 h/s.
 - 9 - un professeur de cours spéciaux (éducation plastique), à raison de 5/20 h/s.
 - 10 - un professeur de cours techniques (secrétariat-bureautique), à raison de 4/20 h/s.
 - 11 - un professeur de cours généraux (histoire en immersion en langue néerlandaise et géographie en immersion en langue néerlandaise), respectivement à raison de 4/20 h/s et d'1/20 h/s.

- 12 - un professeur de cours généraux (langues germaniques), à raison de 18/20 h/s.
- 13 - un professeur de cours généraux (français), à raison de 12/20 h/s.
- 14 - un professeur de cours techniques (cours commerciaux), à raison de 10/20 h/s.
- 15 - un professeur de cours spéciaux (dactylographie) et de cours techniques (secrétariat-bureautique), respectivement à raison de 2/20 h/s et de 10/20h/s.
- 16 - un professeur de cours pratiques (horticulture), à raison de 4/30 h/s.
- 5 - dans l'enseignement secondaire supérieur artistique de plein exercice, un professeur de cours artistiques (art du volume), à raison de 2/20h/s.
- 6 - dans l'enseignement secondaire supérieur en alternance :
- 1 - un professeur de cours généraux (sciences), à raison de 16/20 h/s.
 - 2 - une accompagnatrice, à raison de 20/20 h/s.
 - 3 - un professeur de cours pratiques (carrosserie), à raison de 4/20 h/s.
 - 4 - un professeur de cours techniques (salle), à raison de 2/20 h/s.
 - 5 - un professeur de cours techniques (cuisine) et de cours pratiques (salle), respectivement à raison de 5/20 h/s et de 9/20 h/s.
- 7 - dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale, un professeur de cours généraux (langue moderne chinois), à raison de 120/800 p/a.
- 8 - dans l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale :
- 1 - un professeur de cours techniques (mathématique appliquée), à raison de 60/800 p/a.
 - 2 - un professeur de cours techniques (pédicurie), à raison de 160/800 p/a.
- 9 - dans l'enseignement supérieur de promotion sociale :
- 1 - un professeur de cours techniques (informatique-logiciels), à raison de 120/800 p/a.
 - 2 - un professeur de cours techniques (architecture-construction), respectivement à raison de 140/800 p/a et de 200/800 p/a.
 - 3 - un professeur de cours généraux (langues germaniques), à raison de 160/800 p/a.
 - 4 - un professeur de cours techniques (psychopédagogie), à raison de 10/800 p/a.
- 10 - dans l'enseignement de promotion sociale, une surveillante-éducatrice, à raison de 18/36 h/s.
- 11 - dans l'enseignement secondaire inférieur ordinaire de plein exercice et dans l'enseignement secondaire supérieur ordinaire de plein exercice :
- 1 - un professeur de cours généraux (histoire en immersion en anglais et langue moderne anglais en immersion en langue anglaise), respectivement à raison de 4/22 h/s et de 14/22 h/s dans l'enseignement secondaire inférieur ordinaire de plein exercice et de 4/20 h/s dans l'enseignement secondaire supérieur ordinaire de plein exercice.
- 12 - dans l'enseignement secondaire inférieur et secondaire supérieur de promotion sociale, un professeur de cours pratiques (carrosserie), à raison de 200/1000 p/a dans l'inférieur et de 200/1000 p/a dans le supérieur et professeur de cours techniques (carrosserie), à raison de 40/800 p/a dans le supérieur.
- 13 - dans l'enseignement secondaire supérieur et supérieur de promotion sociale, un professeur de cours techniques (architecture et topographie), à raison de 360/800 p/a et 180/800 p/a de cours techniques (architecture) dans l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale et à raison de 120/800 p/a de cours techniques (topographie) dans l'enseignement supérieur de promotion sociale.

302.

Décision de nommer définitivement, au 01.04.2014 :

- 1 - à l'Ecole supérieure des Arts de la Ville de Liège :
 - 1 - un chargé d'enseignement de cours artistiques et techniques, à raison de 10/20 de cours artistiques (publicité/atelier) et 10/20 de cours techniques (techniques et technologie-infographie).
 - 2 - un professeur de cours artistiques (dessin/dessin et moyens d'expression), à raison d'une charge complète (soit 12/12).
 - 3 - un professeur de cours généraux (didactique des disciplines artistiques/arts plastiques, visuels et de l'espace), à raison de 4/12 d'une charge complète.
 - 4 - un professeur de cours techniques (techniques et technologie/photographie), à raison d'une charge complète (soit 12/12).
 - 5 - un professeur de cours généraux, à raison de 8/12 d'actualités culturelles/théâtre, 2/12 de dramaturgie/générale et 2/12 de sémiologie/générale.
- 2 - à la Haute Ecole de la Ville de Liège :
 - 1 - une maître-assistante (langues étrangères : anglais-allemand), à raison de 10/10 d'une charge complète.
 - 2 - une agente administrative de niveau 2 rang 1, à raison d'un mi-temps.
 - 3 - une maître-assistante (langue étrangère : néerlandais), à raison de 10/10 d'une charge complète.
 - 4 - un maître-assistant (électromécanique, mécanique et énergie) à raison de 8/10 d'une charge complète (extension de nomination).
 - 5 - un adjoint administratif de niveau 2+ rang 1, à raison d'une charge complète.
 - 6 - une adjointe administrative de niveau 2+ rang 1, à raison d'une charge complète.
 - 7 - une maître-assistante (droit), à raison de 5/10 d'une charge complète (extension de nomination).
 - 8 - une maître-assistante (chimie), à raison de 5/10 d'une charge complète (extension de nomination).
 - 9 - une maître-assistante (sciences mathématique), à raison de 6/10 d'une charge complète (extension de nomination).
 - 10 - une adjointe administrative de niveau 2+ rang 1, à raison d'une charge complète.

303.

Décision d'accepter sous réserve de leur admission à la retraite, la démission de leurs fonctions présentée par :

- 1 - une accompagnatrice en fonction dans l'enseignement supérieur en alternance, à la date du 31.01.2014.
- 2 - un professeur de cours techniques/spéciaux (dessin) en fonction à l'Institut de Techniques artisanales et à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique, à la date du 31.03.2014.
- 3 - un Directeur en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels, à la date du 31.07.2014.
- 4 - un Directeur en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme, à la date du 30.06.2014.

5 - un professeur de cours pratiques/techniques (bois) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels, à la date du 31.08.2014.
6 - un professeur de cours techniques/pratiques (bijouterie) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, à la date du 31.08.2014.

304.

Décision d'accepter sous réserve de son admission à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive, la démission de ses fonctions présentée par :

1 - un professeur de cours techniques/pratiques (électricité) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon et au Centre d'Education et de Formation en alternance, à la date du 01.12.2013.

2 - un professeur de cours généraux/techniques (accueil-tourisme-histoire) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme et à l'Athénée communal Léonie de Waha, à la date du 01.04.2014.

305.

Décision de désigner à titre stagiaire un/une directeur/directrice à la date du 01.08.2014 et un/une directeur/directrice à la date 01.08.2014.dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice.

306.

Décision d'adapter sa délibération du 16.12.2013 (réf.: 92) en nommant un maître-assistant sur 10/10 dans le cours « autre cours à conférer : expertise particulière en technique-vidéo » à la date du 15.09.2009 et non plus à la date du 15.09.2013.

307.

Décision de confirmer les désignations des agents P.M.S. rémunérés par la Communauté française, dont les noms sont repris à la délibération.

308.

Décision de désigner un représentant effectif et un représentant suppléant à l'Assemblée générale du Pôle Universitaire « Liège-Luxembourg ».

140620

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Philippe ROUSSELLE.

Willy DEMEYER.